

DFAE - Division politique II

Berne, le 1er avril 1993

p.B.15.11.Cha.3.-YO⁴

Confidentiel

Note d'entretien

Visite de courtoisie le 30 mars 1993 auprès du Secrétaire d'Etat Jakob Kellenberger (KE) de M. Yang-hai Liu, Directeur de la Délégation culturelle et économique de Taipei à Lausanne

(Entretien en présence de MM. Etienne Thévoz et Olivier Yersin.)

Points soulevés:

1. RELATIONS BILATÉRALES

KE a souligné que nous attachons beaucoup d'importance au développement des relations bilatérales, mais que celles-ci sont soumises à des limites politiques bien connues. Nous sommes en particulier très heureux du développement fort satisfaisant des relations économiques.

Liu a posé la question de savoir comment améliorer encore ces relations bilatérales pour aborder les points suivants:

1.1. Visas

Liu rappelle que la Délégation aurait souhaité pouvoir délivrer à partir du 1.9.92, au nom du Ministère taïwanais des affaires étrangères, des permis d'entrée valables environ trois ans et autorisant plusieurs entrées, que cette facilité est souhaitée par les hommes d'affaires suisses et que cette possibilité existe dans plusieurs Etats européens; il cite à cet égard, parmi d'autres pays, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Grande-Bretagne, alors que la France et l'Allemagne autorisent l'octroi de visas. Ces permis n'auraient pas été issus directement dans le passeport, mais auraient fait l'objet d'un document séparé. Il relève que le TOSI, lui, est à même, depuis cette année, d'octroyer des visas de tous genres et ceci directement sur les passeports taïwanais. La Délégation souhaite pouvoir bénéficier de la réciprocité.

Réponse: Pas de réelle différence entre les permis en question et des visas. Pas possible d'admettre l'octroi de tels permis en raison de la législation suisse actuelle (art. 271 du Code pénal).



1.2. Privilèges

Selon Liu, le TOSI bénéficie d'un traitement spécial, de privilèges ("duty free car", pas d'impôt sur le revenu, carte d'identité spéciale, officielle). Or, à Lausanne, rien de tel: les membres de la Délégation paient l'impôt sur le revenu, ne bénéficient pas de "duty free car" (question dont il relativise tout de même l'importance), doivent demander un permis de travail, obtenir un visa, puis un permis de résidence. La Délégation souhaite pouvoir bénéficier d'un traitement similaire à celui du TOSI.

Réponse: Les privilèges accordés au TOSI l'ont été de façon unilatérale par Taïwan. Il n'existe pas de base légale en Suisse pour octroyer de tels privilèges à la Délégation, qui relève du droit privé.

1.3. Relations aériennes bilatérales

Liu signale que la compagnie aérienne privée taïwanaise EVA Air souhaite obtenir une concession pour pouvoir relier Taipei à Genève. Selon Liu, il ressort des discussions déjà menées avec l'Office fédéral de l'air à ce sujet qu'il sera difficile d'y parvenir.

Il mentionne qu'une compagnie incorporée en Grande-Bretagne et appartenant à British Airways (British Asia Co) vole déjà directement de Londres à Taipei et que EVA Air fait la même chose dans le sens inverse, selon le principe de réciprocité, ceci grâce à un accord conclu entre les deux compagnies. EVA Air assure également la liaison entre Taipei et Vienne; Lauda Air vole en sens inverse.

Liu indique que l'Allemagne, la France et d'autres pays importants sont entrés en négociations avec Taïwan afin d'échanger des droits aériens. Il suggère qu'une délégation de Taïwan puisse venir en Suisse pour discuter avec les représentants de l'Office fédéral de l'air et la direction de l'aéroport de Genève.

Réponse: Nous examinerons, de façon interne, ce qui peut se faire avec cet Office.

1.4. Contacts

Liu fait état de la récente visite de parlementaires à Taïwan, dont M. Nebiker. Il espère que KE pourra aussi y aller, comme le Secrétaire d'Etat Franz Blankart. Il indique que le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz a transmis, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur Pierre-Louis Girard, qui est lui-même allé plusieurs fois à Taïwan, une invitation au ministre de l'économie. Celui-ci a toutefois été remplacé depuis lors; aucune date n'a encore été fixée pour une telle visite. Liu signale que beaucoup de ministres d'autres Etats se sont déjà rendus à Taïwan. Il rappelle aussi qu'il a invité l'Ambassadeur Pierre-Yves Simonin à effectuer une visite à Taipei. Il propose enfin que des rencontres régulières bilatérales, officielles, aient lieu. Pas de commentaire de KE sur ce dernier point.

1.5. Transfert du siège de la Délégation

Liu parle de difficultés que rencontrent les membres de la Délégation en matière de contacts en raison de la localisation de celle-ci à Lausanne et mentionne le projet de son transfert à Berne. KE précise que la Délégation, une entité relevant du droit privé, est libre de réaliser ce projet. Aucune autorisation ne lui est nécessaire pour ce faire. Elle ne doit toutefois pas s'imaginer qu'un tel transfert lui permettrait d'obtenir une sorte de statut diplomatique. Si ce transfert a lieu, il conviendra que la Délégation s'abstienne de dire que nous l'avons invitée à le réaliser ou que nous lui avons donné une autorisation à cet effet, afin de ne pas rendre plus vive la probable réaction de la RPC vis-à-vis de notre Département.

2. DIVERS

2.1. Relations avec la Russie

Liu signale que Taïwan va ouvrir un bureau à Moscou; il sera du même type que celui qui existe aux Etats-Unis, c'est-à-dire non officiel. Taïwan espère pouvoir développer avec la Russie des relations semblables à celles entretenues avec les Etats-Unis.

2.2. Relations avec la République populaire de Chine

L'unification des deux Chines est l'objectif de Taipei. Il n'est toutefois pas possible de réaliser ce but dans l'immédiat. Trois étapes sont donc prévues pour l'atteindre:

1. Echange de visites (Taipei ayant levé depuis 1987 les restrictions relatives aux visites en RPC, un million de personnes environ profitent chaque année de cette possibilité);
2. Echanges directs dans les domaines des postes, des transports et du commerce. Cette étape n'a pas encore été entamée. Le commerce avec la RPC se déroule actuellement par l'intermédiaire de Hong Kong, Singapour et d'autres pays. En 1992, les flux commerciaux totaux entre la RPC et Taïwan ont atteint 7,4 milliards de US dollars. Taïwan importe beaucoup d'herbes médicinales de RPC. Le passage par des pays tiers est aussi nécessaire actuellement pour ce qui concerne les investissements de Taïwan en RPC.
3. Discussions entre les deux gouvernements en vue de la réunification. Cet objectif ne sera pas atteint avant longtemps, d'autant plus que la RPC menace d'utiliser la force pour y parvenir. Taïwan souhaite que Pékin renonce explicitement à cette menace. La RPC n'est toutefois pas encore prête à s'engager dans ce sens.

DFAE - Division politique II
p.B.15.11.Cha.3.-YO

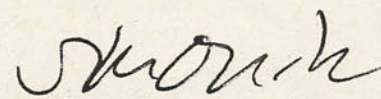
Berne, le 1er avril 1993

Confidentiel

Note à: - Secrétaire d'Etat Jakob Kellenberger
 - Secrétariat BRC
 - Secrétariat KE
 - DDIP
 - DASE
 - Secrétariat politique
 - Presse et information
 - Ambassadeur Pierre-Louis Girard, DFEP, OFAEE
 - DFEP, OFAEE, Pays industrialisés du Pacifique
 - DFEP, OFAEE, Pays d'Asie en développement et à commerce d'Etat
 - Consulat général de Suisse à Hong Kong
 - Ambassade de Suisse à Pékin
 - DFTCE, Office fédéral de l'aviation civile (voir point 1.3. de l'annexe, en le priant de nous faire part de ses considérations juridiques relatives aux relations aériennes entre la Suisse et Taïwan ainsi que des possibilités d'accord entre deux compagnies privées pour l'établissement de liaisons aériennes entre les deux pays)

Taiwan

Veillez recevoir ci-joint pour votre information une note d'entretien établie à la suite de la visite de courtoisie auprès du Secrétaire d'Etat Jakob Kellenberger, le 30 mars 1993, de M. Yang-hai Liu, Directeur de la Délégation culturelle et économique de Taipei à Lausanne.


Simonin

Annexe mentionnée

Copie avec annexe: - SI, YO

E: 30.4.93 !!

an	BJo	FAM	BRC	PLB	EG	KW	SRS
Datum	2/4	2/4		29/4	11/5		
Via	BUR						
EDA							
Ref.	<u>a. 154.2</u>						